



**Délibération n°B-2017-11**

**Autorisation à échanger des matériels avec la société DPSI Grand Est**

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 5      Date de convocation : le 13 janvier 2017  
Présents : 5      Quorum fixé à 3 membres  
Votants : 5  
Procuration : 0

Résultats du vote :

Voix "pour" :   
Voix "contre" :   
Abstentions :

TITULAIRES		
	Présent	Excusé
M. Robert MORLOT	X	
M. René REGAUDIE	X	
Mme Edwige EME	X	
M. Patrick GOUX	X	
Mme Christelle RIGOLOT	X	

Etaient également présents

M. le colonel Fabrice TAILHARDAT, directeur départemental des services d'incendie et de secours  
  
Madame Sylvie GHETTINI, chef du secrétariat de direction du SDIS

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept janvier, à seize heures, les membres du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Robert MORLOT**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du bureau n° B-2016-54 du 20 décembre 2016, autorisant la réforme de 4 compresseurs.

Après avoir entendu les précisions données par Monsieur Robert **MORLOT**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Par délibération du bureau n° B-2016-54 du 20 décembre 2016, le SDIS de la Haute-Saône a réformé 4 compresseurs.

Ces compresseurs sont présentés avec les observations afférentes dans le tableau qui suit.

Matériels	Observations
<b>Compresseur HP MV 120 4-2</b> <b>Date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation : 2001</b>	Peut être cédé en l'état. A réviser
<b>Compresseur HP MV 120 4-2</b> <b>Date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation : 2002</b>	Peut être cédé en l'état. A réviser
<b>Compresseur HP MV 7-5</b> <b>Date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation : 1991</b>	Peut être cédé en l'état. 2 <sup>ème</sup> étage HS. A réviser
<b>Compresseur HP MV 7-5</b> <b>Date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation : 1994</b>	Peut être cédé en l'état. A réviser

La société DPSI Grand-Est, domiciliée 21A rue Gambetta à Pagny sur Moselle (54 530), s'est montrée intéressée pour acquérir ces compresseurs (dont la valeur unitaire est estimée à 1 500

euros TTC) en échange de la fourniture de 50 bouteilles d'appareil respiratoire isolant d'une valeur de 130 euros TTC unitaire.

Compte-tenu de ce qui précède, il est demandé aux membres du bureau :

- d'autoriser l'échange des compresseurs réformés par délibération du bureau n° B-2016-54 contre 50 bouteilles d'appareil respiratoire isolant détenue par la société DPSI Grand Est,
- d'autoriser le président du conseil d'administration à signer tout document actant les transferts de propriété de ces biens.

### Décision

Les membres du bureau, **à l'unanimité**,

- autorisent l'échange des compresseurs réformés par délibération du bureau n° B-2016-54 contre 50 bouteilles d'appareil respiratoire isolant détenue par la société DPSI Grand Est,
- autorisent le président du conseil d'administration à signer tout document actant les transferts de propriété de ces biens.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.**

Certifié exécutoire après avoir été

Reçu en Préfecture le :



Affiché le : 03/02/2017

Publié au RAA du 1<sup>er</sup> trimestre 2017

**Le président du conseil d'administration,**

  
**Robert MORLOT**